



COMMUNE DE
VICHTEN

Avis

suivant l'article 3 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 déterminant la procédure et les modalités de l'adjudication

Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 déterminant la procédure et les modalités de l'adjudication publique, il est porté à la connaissance du public que les plans des lots de chasse à mettre en adjudication publique (voir liste en bas de page) peuvent être consultés en la maison communale durant la période du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021 pendant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les plans peuvent en outre être consultés en version électronique sur le site internet de la commune www.vichten.lu ainsi que sur www.geoportail.lu.

Liste des lots de chasse concernés :

lot 223 lot 241 lot 242 lot 243 lot 266 lot 267 lot 268 lot 269

Vichten le 31 août 2020

pour le Collège des Bourgmestre et Échevins

le bourgmestre f.f.

Luc RECKEN



secrétaire communal f.f.,
(Décision CE n°11 du 29 mars 2017)

Corinne HEYNEN















